

Périmètre des instances de France 3

## Oui à la proximité, non à un simulacre de décentralisation !

### Non au sacrifice des 24 DP et CHSCT de proximité

Contrairement aux apparences, la décision de la DIRECCTE du 2 juin 2017 créant 13 comités d'établissement, calqués sur les régions de la réforme territoriale voulue par François Hollande, ne favorisera pas la proximité.

En effet elle aboutira inévitablement à un ajustement au détriment des instances de proximité (DP et CHSCT dans chaque antenne) qui avaient été obtenues dans chacune des 24 antennes en contrepartie de la mise en place des CE de Pôles.

La direction générale l'a très clairement exprimé : si cette décision de la DIRECCTE s'applique, elle reverra

l'existant **a minima**, en utilisant toutes les possibilités offertes par la Loi. Elle s'appuiera évidemment sur les ordonnances Macron qui prévoient la fusion de toutes les instances CE, DP, CHSCT et même DS.

Conséquence : des DP et CHSCT au niveau des 13 régions, un éloignement dramatique pour les régions composées de 2 à 3 antennes.

Le SNRT CGT a donc fait le choix de contester cette décision afin de garantir le maintien et le renforcement des instances de proximité au niveau des 24 antennes.

### Non aux faux semblants : les décisions se prennent ailleurs

Le critère majeur que retient la Loi pour déterminer les établissements distincts c'est l'autonomie de gestion. Or on doit bien déplorer que les nouvelles régions n'ont aucune autonomie réelle en la matière.

C'est pour cette raison que les élus du CCE avaient voté en décembre dernier un avis négatif à l'unanimité sur le projet de réorganisation car ils tenaient à dé-

noncer, sous l'apparence d'une décentralisation, une recentralisation au niveau national de tous les leviers de décision, qu'il s'agisse de l'emploi (embauche, GPEC, licenciement), des finances, des investissements, de la formation professionnelle, de la discipline, de la négociation collective... et même de l'éditorial.

Les six premiers mois de la réforme nous ont malheureusement donné raison.

## Oui aux bonnes instances aux bons endroits

La CGT souhaite établir les bonnes instances aux bons endroits, à bonne distance des collectifs de travail et avec les bons interlocuteurs de façon à disposer, face à la direction, d'un **contre-pouvoir efficace** au service des salariés sur l'ensemble des sujets.

Au niveau du réseau, nous devons pouvoir interpeller ceux qui prennent les décisions politiques et stratégiques qui concernent les salariés du réseau. Dans le même temps, sur le terrain au plus près des salariés, il faut mettre en place, en complément, des instances de proximité renforcées.

## Oui à la négociation au sein de l'entreprise

Par ailleurs nous nous opposons avec force à la demande du Snj autonome, à visée notoirement électoraliste, de créer un CE spécifique pour les salariés de la filière.

Le SNRT CGT a donc décidé de demander au juge de casser la décision de la

Le SNRT CGT milite pour la création de telles instances, au niveau des 24 antennes régionales. Ces instances se réunissant mensuellement, comportant un(e) secrétaire élu(e), seraient systématiquement présidées par le directeur-trice régional(e) et feraient l'objet d'un compte-rendu officiel adressé à l'ensemble des salariés.

Ces élus de proximité pourraient également se voir attribuer des prérogatives supplémentaires et des moyens pour assurer dans les meilleures conditions la gestion des activités sociales et culturelles et la participation aux commissions du CE.

DIRECCTE. Il souhaite que la négociation sur le périmètre des Instances du réseau régional de France 3 puisse reprendre, afin d'aboutir à un accord favorable à la meilleure représentation des salariés.

Paris, le 28 juin 2017